

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2026

### DÉLIBÉRATION N° C\_2026-04

### NOMENCLATURE M57 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

DATE DE LA CONVOCATION  
19/02/2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mardi 17 février 2026, le Comité, conformément aux statuts, a été convoqué à au moins 5 jours d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum quel que soit le nombre de délégués présents.

**Le 24 février 2026 à 13h30**, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		MH MICHON	x		
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain			x		
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène	x				
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	55,5

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline					
LABBAT Jean-François					
PADILLA-RATELADE M.					
PETIT Christophe			X		
TAGUET Jean-Marie			X		
VIDAL Marie-Laure					
ZIOLO Eric					
<b>23</b> CHEVREUX Laurence					
DEFEMME Catherine					
JOUANNETAUD Marinette					
LEGER Jean-Luc					
MARTIN Valéry					
SIMONET Valérie					
<b>87</b> LARDY Brigitte					
MALET Patrick					
TOTAL / 16 (25 % des voix)					

#### Collège Intercommunal et Communal

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
BUJON Marc					
CORNELISSEN Tony					
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal					
VMM BONNET-TENEZE V.					
BOUCHOT Estelle		G GUYONNET	x		
BOURROUX François					
LELIEVRE Carla					
SAVIGNAC Sylvie					
VEM CHAUMEIL Romain					
COURTEIX Nadine					
FRAYSSE Marie					
CGS BAUMGARTEN Christophe					
BONIFAS Marina					
LETELLIER Thierry					

	NICOUX Renée	x			
	SIMONS Benjamin				
CSO	ESCOUBEYROU Luc				
	GARGUEL Karine				
	GAUTIER Laurent				
	POITOU-LE BIHAN D.				
	RABETEAU Raymond				
MCeA	GUYONNET Gérard	x			
	ROULLAND René			x	
	VERDIER Alexandre				
PV	ANOMAN Mathieu				
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre				
	COLIN Juliana				
	COUPET Georges				
	DELEFOSSE Laurent				
BC	FORESTIER Joël		C LEFEVRE	x	
	TOTAL / 32	3	2	5	15

## Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier		F SAGAN	x		
BEYNEL Liliane					
BILLOT Marie-Josée					
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHABRERIE Christian	x				
CHARLE Pierre					
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume					
CHAUQUET Marie-Hélène	x				
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée					
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel	x				
DELEIGNIES André					
DEVEDEUX Jean-Paul					
DOULCET Jacqueline					
FOURGNAUD Claudine		M LEOCADIO	x		
GAGE Pascal					
GRATADOUR Marcel					
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno		C CHABRERIE	x		
HUNDZINGER André					
ISLJAM Servetka			x		
JAMILLOUX VERDIER S.					
JOLY Daniel					
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel					
LAFARGUETTE Lionel					
LAUZANNE Claudie		M COULON	x		
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain					
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard					
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					

MOCAER Laurence		MH CHAUQUET	x		
MORATILLE Gérard					
NOUAILLE Josette					
PENEL Eric	x				
PEREON Julien		C HORNEBECK	x		
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
REBUZZY Franck					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise	x				
SAUGERAS Michel					
SEGUI Aurélien					
SENOUSSAOUI Bernard					
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy					
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine					
ZANELLI Philippe					
TOTAL / 65	10	6		16	

## Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian					
ASO Eric					
BERGERON Guillaume					
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève					
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier					
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUMEYNIÉ Jean-Claude					
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille					
DUTEURTRE Xavier		M GRANIER	x		
FAURE Jacques					
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle	x				
KLEIN Mario					
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LEFORT Laurent					
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas					
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine					
MOUNAUD Patrick					
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard					
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe					
TERNAT Didier					
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique					
ZUCCA Alain			x		
TOTAL / 43	2	1		3	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
GARDELLE Marie-Christine			x		
HENRIO Rémi					
JEGOU Isabelle					
KONINGS Paul		G SALVIAT	x		
LAHAYE Françoise					
LE GRAND Yannick		E PENEL	x		
LE NOBLE Monique					
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles					
SUDRON Frédéric					
VERGER Roland		B POUYAUD	x		
VIGIER Ophélie					
TOTAL / 16		3		3	
Communes et EPCI=30 % des voix	15	12		27	37

**Personnels du Syndicat mixte** : Juliette GIOUX, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Marie MAZURIER.

**CODE PROJET 9300 (Finances)**

**Le rapporteur expose :**

Vu le Code général des collectivités territoriales  
 Vu le décret n°2015-1899 du 30/12/2015 portant application de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;  
 Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;  
 Vu la délibération du Comité Syndical n° C2023-14 en date du 14 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier, nomenclature M57, au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Description du projet :**

Le Comité syndical est informé que consécutivement au passage à la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2024, le Parc naturel de Millevaches en Limousin est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de la plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre du Code général des collectivités territoriales.

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Comité :

- D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (fonctionnement et/ou investissement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section de l'exercice 2026 et à signer tout document s'y rapportant.

**LE COMITE SYNDICAL,**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (fonctionnement et/ou investissement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section de l'exercice 2026 et à signer tout document s'y rapportant.

Collèges	Valeur-voix	Présents	Votants	Abstention	Voix pour	Voix contre
Régional = 10	27,75	1	2		55,5	
Départemental = 16						
Communes = 124	1	12	22		22	
EPCI = 32	3	3	5		15	
TOTAL = 182		16	29		92,5	

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Le Président, Philippe BRUGERE



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevalches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 019-251900130-20260224-C\_2026\_04-DE

